



PIETRACORBARA

Mairie de Pietracorbara

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 MAI 2026

Présidé par Mr ALBERTINI Laurent, Maire

Auxiliaire administratif : GIUNTOLI Dominique

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance à 18h00 après lecture de l'ordre du jour

Ordre du jour :

- approbation du PV de la réunion du 28 avril 2026
- Délibération tarifs de location de la salle de l'ancienne confrérie et validation de la convention
- Délibération pour demande de subvention travaux de rénovation de certains chemins des hameaux

1 – Approbation du procès-verbal du 23 avril 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

2 -2026-05-28-01 : Délibération pour convention et tarification de la salle de l'ancienne confrérie

Lecture de la délibération

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la salle de l'ancienne confrérie étant utilisée régulièrement comme salle polyvalente mise à disposition des administrés, des associations, des personnes extérieures à la commune pour des événements familiaux, des activités culturelles, sportives et autres réunions publiques, il convient de mettre en place les modalités de réservations de la salle ainsi qu'une tarification spécifique à chaque cas de réservation.

Les modalités de réservation, de location et les documents à fournir sont listés dans le document joint valant règlement intérieur et qui sera remis à chaque personne souhaitant utiliser la salle. Il sera également téléchargeable sur le site de la Commune.

Mr le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Forfait administré de la Commune..... 150 euros
- Forfait non-résidents de la Commune..... 300 euros
- Forfait ½ journée anniversaire enfant..... 50 euros
- Gratuit pour les associations culturelles et sportives de la Commune
- Gratuit pour les associations à vocation sociale : soirée d'animation

Un chèque de caution d'un montant de 300 euros sera demandé pour toute location quel que soit le forfait. Il sera restitué après constatation d'un responsable du parfait état des lieux et du matériel.

La caution pourra faire l'objet d'une retenue en cas de dégradation comme indiqué dans le document « modalités de location ».

*Après lecture du projet de convention, Mr CANAVURI souhaite compléter le document pour plus de précisions sur les conditions de retenues sur la caution.
Le document sera rectifié en ce sens avant mise en ligne.*

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents

3- 2026-05-28-02 : Reconnexion entre les divers hameaux via des sentiers pédestres

Mr le Maire précise que ce projet, conforme au programme de la municipalité, devait être lancé rapidement afin de pouvoir bénéficier des aides de l'Etat (DETR) à hauteur de 80 %.

Lecture de la délibération

Le maire expose au conseil municipal le projet de réfection de plusieurs chemins communaux permettant d'assurer une interconnexion entre les hameaux de Lapedina, Oreta, Selmacce et Costera.

Il rappelle que ces sentiers présentent à l'heure actuelle un état de délabrement avancé.

Il précise que le projet de réfection présente plusieurs intérêts en encourageant notamment la mobilité douce et le désenclavement des hameaux,

Le maire précise que la réfection des chemins suppose la réalisation de divers types de travaux, et que le coût global du projet s'élève à 97 480 euros HT.

Il présente au conseil municipal le plan de financement associé à ce projet.

Après examen et délibération, le conseil municipal :

SOLLICITE une aide financière auprès de l'Etat

ARRETE le financement comme suit :

- Etat : 77 984 € HT (DETR)
- Commune : 19 496 € HT

HABILITE le maire à réaliser cette opération et à signer tout document y afférent

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire propose de passer aux questions diverses

- Demande d'acquisition d'une parcelle cadastrée section AE 148 d'une superficie de 60 euros le m², située au hameau de Pietronacce par Mr et Mme LOTA FRITZ.

Les demandeurs sont présents dans la salle, il est rappelé par Mr Le Maire qu'ils ne sont pas autorisés à prendre la parole pendant la séance.

Mr le Maire propose de vendre la parcelle à 60 euros le m² car bien qu'elle soit classée en zone constructible du nouveau PLU, sa configuration et son manque d'accès ne justifient pas d'un montant supérieur.

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

La parole est donnée à Mr et Mme FRITZ LOTA.

Mr FRITZ demande si les membres du Conseil Municipal se sont rendus sur place afin de visualiser le terrain et s'ils ont une vision réelle du terrain ?

Mr et Mme FRITZ LOTA refuse la proposition financière fixée par le conseil municipal.

Ils sont invités à faire parvenir une contre-proposition.

- Subvention apportée à la crèche de SISCO

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Sisco est dotée, sur son territoire, d'une structure pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants de moins de 3 ans.

4 enfants de la Commune sont inscrits dans cet établissement.

Mr le Maire de Sisco a formulé une demande de subvention à la Commune afin de pérenniser cet accueil.

Il a demandé une participation à hauteur de 5 000 euros par enfants soit 20 000 euros.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables au projet de subventionner la crèche de Sisco afin que les enfants de Pietracorbara puissent en bénéficier mais ils considèrent le montant demandé excessif.

Mr GIAFFERI propose que la subvention soit ramenée à la somme de 2 500 euros par enfant soit pour l'année prochaine 10 000 euros et qu'une convention soit rédigée.

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition et souhaitent avoir un retour ponctuel sur cet accueil.

L'accord de principe est acté. Mr le Maire est autorisé à signer une convention rédigée en ce sens.

Il fera un retour d'informations à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

-Demande d'occupation temporaire du parking de la Marine par différentes personnes

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par plusieurs personnes qui souhaitent se positionner sur le parking de la Marine pour vendre différentes marchandises (alimentaires, décoratives...).

Il rappelle que le parking a pour vocation le stationnement des véhicules et qu'une seule place est disponible sur la dalle présente, et propose que cet emplacement soit réservé pour la vente direct de producteur à consommateur.

Un planning pourrait être mis en place pour permettre, si nécessaire, la présence de plusieurs producteurs.

Les membres du Conseil Municipal valident les propositions de Mr le Maire ;

Une délibération sera proposée lors de la prochaine réunion.

- Vote des délégués aux Sénatoriales

Le Maire informe qu'une convocation a été envoyée ce jour afin d'élire les délégués titulaires et suppléants lors d'une séance exceptionnelle le 05 juin prochain.

La liste des candidatures est demandée.

Titulaires : ALBERTINI Laurent/ GIAFFERI Pascal/GHERARDI Stéphane

Suppléants : BRIESCH Bernard/ LUCCHETTI Marie-Hélène/ GOIA David

Plus aucun sujet n'étant évoqué Mr le Maire lève la séance à 20h37